

Image not found or type unknown



Utilisation d'une partie d'un logo

Par **loic1989**, le **31/10/2009** à **08:25**

Bonjour,

Je souhaite créer un site internet à but non lucratif. Dans ce cadre, j'ai besoin d'un logo. Je souhaite réutiliser une partie du logo de la marque Walkman de Sony.

Je souhaite reprendre le "W" pour mon logo. Ai-je le droit ? Si oui, dans quelles mesures.

Merci par avance pour vos réponses.

Par **LeKingDu51**, le **25/11/2009** à **14:31**

Ce logo a été déposé par sony à titre de marque.

Le reproduire, c'est l'assurance de poursuites.... donc non